

Atelier pour l'Afrique Subsaharienne  
"FORMATION DE MASSE EN MILIEU RURAL, ÉLÉMENT DE RÉFLEXION POUR LA  
DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE"

Ouagadougou, Burkina Faso  
30 mai au 3 juin 2005

**Implication de la profession agricole tunisienne dans la rénovation du  
dispositif de formation professionnelle agricole**

**BEN MUSTAPHA Ezzeddine**  
Agriculteur, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche  
TUNISIE

## **1/ Préambule.**

### ***1.1/ Contexte économique.***

La Tunisie a choisi la politique d'ouverture sur les marchés extérieurs en signant différentes conventions :

- Le premier pays d'Afrique du Nord à avoir conclu un Accord de Partenariat et de libre échange avec l'Union Européenne,
- L'adhésion à l'Organisation Mondiale de Commerce OMC ,...

Ces accords placent la Tunisie en pleine interactivité avec une économie internationale régie par une concurrence ardue, d'où la nécessité d'améliorer la compétitivité des productions nationales, ce qui a imposé la réforme et la mise à niveau de l'économie Tunisienne.

### ***1.2/ Secteur agricole.***

Le secteur d'agriculture et de la pêche est le pilier de l'économie Tunisienne, il participe à hauteur de :

- 14 % du PIB (le produit intérieur brut)
- 10 % des exportations Tunisienne
- 14 % des investissements
- Emploi 22 % de la population active
- Des résultats satisfaisants dans différentes stratégies d'autosuffisance en produits alimentaires de base (lait, viandes rouges, légumes, fruits et produits avicoles).
- Offre des produits agricoles sur les marchés abondante, diversifiée et étalée sur toute l'année indépendamment des saisons
- Enregistrement d'un excédent exportable au niveau des produits traditionnels tels que huile d'olive, agrumes, dattes, produits de la mer,...ainsi qu'au niveau des nouveaux produits de l'aquaculture, les primeurs, les fleurs coupées et les préparations agroalimentaires.

Seulement la conjoncture internationale actuelle, a engendré de grands bouleversements socio- économiques chez les pays en voie de développement, sur les deux plans national et

international. Par conséquent, l'agriculture et la pêche, qui forment le secteur moteur de notre économie, vont devoir faire face à différents défis :

- Nécessité d'assurer les facteurs de régularité des rendements des cultures,
- Nécessité d'adopter les normes de qualité en production agricole et en fabrication agro-alimentaire (certification BIO, HACCP...),
- Valorisation du produit agricole national,
- Renforcer la compétitivité du produit agricole national.

A cette fin, la Tunisie a adopté une stratégie de réforme de tout le système productif, avec un programme de mise à niveau global, qui vise l'amélioration du niveau de la productivité des activités agricoles. Dans ce cadre, des mesures d'amélioration de l'efficacité des différents services rendus aux agriculteurs, ont été mises en place. Elles ont visé la totalité des exploitations agricoles compte tenu de l'aspect horizontal volontairement imprégné à la première phase du programme de mise à niveau.

Une des ramifications principales à caractère horizontal, du programme de mise à niveau globale du secteur d'agriculture et de pêche, est la restructuration et reconsidération de la formation des ressources humaines d'où le programme manforme (mise à niveau de la formation et de l'emploi). La particularité de cette réforme est l'implication des organisations professionnelles dans toutes les phases de la réalisation de ce programme, pour ce qui est du secteur de l'agriculture et de la pêche l'UTAP est l'acteur fondamental professionnel.

## **2/ Présentation de L'UTAP.**

L'UTAP, Union Tunisienne de l'Agriculture et de Pêche est une organisation professionnelle de rayonnement nationale, fondée en 1950, elle regroupe les exploitants agricoles et les armateurs de la pêche. Ses adhérents sont regroupés et organisés dans des structures pyramidales à deux dimensions, sur le plan territorial par gouvernorats et de localités et sur le plan vertical par filières, sous forme de fédérations sectorielles spécialisées.

Les cadres élus au sein des différentes structures régionales et locales et sectorielles, sont des représentants d'agriculteurs et de pêcheurs impliqués dans la prise de décision, ils assurent le rôle de porte parole de l'ensemble du secteur. L'UTAP est un partenaire économique et social incontournable, qui participe aux comités et conseils nationaux qui touchent de près le secteur agricole.

### ***Les principales missions de l'UTAP :***

- Encadrer ses adhérents et l'ensemble des agriculteurs et des armateurs et les aider à accomplir pleinement leur rôle de partenaires sociaux.
- Inciter ses adhérents à promouvoir et développer les secteurs de l'agriculture et de la pêche
- Représenter ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles et économiques sur le double plan national et international

## **3/ MANFORME.**

MANFORME est l'acronyme pour « *Mise à niveau de la formation et de l'emploi* ».

- Ce programme est situé dans un cadre plus large de politique de mise à niveau de l'économie tunisienne
- Résultant de la conférence de Barcelone, dans la perspective d'une ouverture des marchés et de liens renforcés avec l'UE à l'horizon 2010
- Financés par plusieurs bailleurs de fonds en appui aux budgets nationaux
- Basé sur les partenariats tuniso- tunisien (administration/ dispositifs professionnels) et européen -tunisiens (entre branches professionnels homologues) :
  - L'UTAP représente la branche professionnelle Tunisienne, pour l'agriculture et la pêche
  - l'AMCIDA (Association Méditerranéenne de Coopération Internationale pour le Développement Agricole) représente la branche professionnelle française
  - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques de la Tunisie ; Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle de la Tunisie ; CENAFFIF (Centre National de Formation des Formateurs et de l'Ingénierie de Formation) ; AVFA (Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole), représente les collaborateurs administratifs Tunisien
  - AFD (Agence Française de Développement) est le bailleur de fonds du projet.

Sur un total de 40 centres de formation professionnelle agricole, 9 font partie déjà du programme.

### ***3.1/ Positionnement de l'UTAP dans Manforme.***

Le but de l'UTAP est de s'impliquer dans l'orientation des centres de formation, qui doit toujours tenir compte des besoins de la profession. Pour cela il faut développer un mécanisme d'évaluation continu des besoins et des compétences recherchées, pour avoir une mobilité au niveau de l'orientation : selon les tendances des demandes des filières du secteur, revoir les formations dans les centres et les modeler en conséquence.

### ***3.2/ Conventions de partenariat.***

Pour le développement d'une culture de partenariat entre les différents intervenants, des conventions de partenariat, qui déterminent les procédures de montage des projets de restructuration des centres de formation professionnelle agricole, ont été signées sous forme bilatérale ou bien multilatérales.

Nature de convention	Partenaires Signataires	Date de signature
Spécifique	UTAP (Union Tunisienne de l'agriculture et de la Pêche) - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	Novembre 1998
Cadre	UTAP (Union Tunisienne de l'agriculture et de la Pêche) -Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques -Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle	Septembre 1999
Convention d'ouverture de crédits	République Tunisienne - AFD (Agence Française de Développement)	Février 2000

Protocole de partenariat inter-profession	UTAP- AMCIDA (Association Méditerranéenne de Coopération Internationale pour le Développement Agricole	Juillet 2000
---	--	--------------

Le suivi de la préparation et de la réalisation des projets de création ou de restructuration de centres de formation professionnelle est assuré selon la procédure par :

- un comité de pilotage
- et une unité de suivi du projet

Dans ce cadre les différents intervenants sont désignés comme suit :

Organisme	Rôle
Ministère de l'Education et de la Formation (MEF)	Maître d'ouvrage principal
Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (MARH)	Maître d'ouvrage
UTAP (Union Tunisienne de l'agriculture et de la Pêche)	Maître d'ouvrage associé
CENAFFIF (Centre National de Formation des Formateurs et de l'Ingénierie de Formation)- AVFA (Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole)- ATFP (Agence Tunisienne de formation professionnelle)	Maîtres d'œuvre du projet
Institut National Pédagogique de Formation Continue de Sidi Thabet	Structure d'ingénierie de formation

### ***3.3/ Phases du processus.***

Le projet de restructuration d'un centre de formation professionnelle passe par différentes phases, l'UTAP en tant que profession, de part son unité de formation et ses différentes fédérations sectorielles, est le véritable déterminant et initiateur de la démarche qui comprend :

- Définition des besoins de compétences
- Expression des besoins de compétences
- Requête auprès du Ministère de l'Education et de la Formation
- Elaboration des Etudes d'opportunités
- Collaboration avec la CENAFFIF à l'élaboration des Dossier de programme de prescription DPP
- Validation de la part de l'AFD

### ***3.4/ Réalisation.***

Comité technique

La mission du comité technique est de veiller à la mise en œuvre de la convention d'application entre le maître d'œuvre et la branche professionnelle conformément au planning décrit au Dossier de programme de prescription. Il participe au volet matériel (appels d'offres, suivi d'exécution) notamment à :

- L'élaboration des cahiers de charges des études détaillées à mener ;
- L'élaboration de la liste des cabinets à consulter ;
- La validation du plan de formation des formateurs et des référentiels de l'emploi et de la formation ;
- La validation de la liste des équipements ;
- La préparation du conseil consultatif à installer pour le centre de formation

Bureau d'Etude : Un bureau d'étude a été engagé pour assurer le volet immatériel :

- Assistance technique
- Elaboration des programmes de formation
- Formation de formateurs
- Fonctionnement de implantation

### ***3.5/ Conditions de réussite de l'implication de l'UTAP.***

Le programme MANFORME a réalisé certains de ses objectifs notamment l'instauration d'une véritable culture de partenariat entre les différents intervenants et cependant certaines contraintes se sont manifestées d'où la nécessité de consolider les acquis et de développer encore plus certains autres points :

- **Unité de formation**

L'UTAP étant un maître d'ouvrage associé du programme MANFORME, a créé une unité au sein de sa centrale pour la coordination de l'intervention de l'UTAP dans les différents projets de restructuration d'un centre de formation professionnelle.

- **Formation de cadres et des professionnels**

L'UTAP qui joue le rôle de pivot de l'ensemble des instances représentatives des secteurs de l'agriculture et de la pêche, se trouve en position d'assumer le pilotage de la rénovation système de formation qui doit se faire sur la base d'une expression construite et effective de la demande professionnelle.

Par conséquent elle a demandé la création d'un dispositif de formation de ses cadres permanents nationaux et régionaux ainsi que de ses cadres élus dans les différentes structures professionnelles, afin de les rendre opérationnels dans le système rénové de formation professionnelle pour l'agriculture et la pêche.

- **Engagement des fédérations sectorielles**

Le projet de restructuration d'un centre de formation professionnelle requiert un engagement sérieux, avec compétence et persévérance, des professionnels et particulièrement de leurs fédérations :

- Prendre l'initiative de la démarche : Etablir auprès du Ministère Tunisien de l'Education et de la Formation, une requête précise et impérieuse de besoins de compétences
- S'initier et maîtriser : La définition des besoins, l'approche par compétence, l'étude de faisabilité d'un projet de formation ;
- S'impliquer dans l'élaboration du projet à tous les stades;
- S'impliquer dans les programmes de formation par alternance, c'est-à-dire former des tuteurs au sein des exploitations pour accueillir et encadrer les stagiaires ;
- Participer à la gestion des centres de formation.

### **3.6/ Au niveau de l'environnement des centres.**

Les entreprises agricoles ou exploitations agricoles, doivent s'ouvrir plus sur leur environnement extérieur et instaurer une relation de partenariat et de collaboration avec les centres de formation en s'impliquant davantage notamment dans le cadre de formation par alternance, de même aller plus vers leurs rassemblement au sein des groupements de producteurs tels que AIC, GDA,...

Institutions de vulgarisation et de recherche : Amélioration de l'appui et des services offerts

### **3.7/ Ouverture sur les collaborateurs étrangers.**

- Jumelage

Des jumelages entre des centres de formation professionnelle sectorielle tunisiens et leurs homologues français ont été d'ores et déjà établis

UTAP- AMCIDA –AVFA- CFPade Thibar-Centre de POISY	Décembre 2003
UTAP- AMCIDA -AVFA- CFPA de Chott Meriam- Centre de HYERES	Décembre 2003
UTAP- AMCIDA -AVFA- INPFCA (Institut National Pédagogique de Formation Continue de Sidi Thabet - ENESAD	Décembre 2003

Il faut encore développer et élargir ce genre de partenariat, ce sera bénéfique pour l'échange d'expériences

Partenaires étrangers. Dans le cadre du partenariat qui lie l'UTAP à l'AMCIDA (Association Méditerranéenne de Coopération Internationale pour le Développement Agricole), l'UTAP entend bénéficier de l'expérience française notamment en ce qui concerne l'implication de la profession dans le pilotage des dispositifs de formation et souhaite acquérir les compétences nécessaires à sa participation aux commissions où elle est appelée à siéger.

Partenariat Triangulaire

Multiplier ce genre de partenariat en exploitant ce modèle particulièrement en développant les partenariats triangulaires Nord- Sud- Sud ce qui ne pourra qu'enrichir les expériences des uns et des autres associés

